

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 17 novembre 2014 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10428-11-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés en enlevant la résolution no. 5.3 Signature d'une lettre d'entente à la convention collective.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Retrait du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
 - 5.2 Engagement de M. Denys Desbiens, préposé à l'aréna
 - 5.3 Mandat pour la vérification des livres pour l'année 2014
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX **RÉSOLUTION NO. 10429-11-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 RETRAIT DU PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RÉSOLUTION NO. 10430-11-14

ATTENDU QUE par sa résolution no. 10161-10-13, la Ville de Clermont retenait l'offre de services professionnels de la firme Charles-Bernard Gagnon Architecture Inc. (Cargo Architecture Inc.) pour la réalisation du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE cette offre de services prévoyait un retrait après la réalisation du dossier préliminaire dans l'éventualité où la Ville de Clermont prenait la décision de se retirer du projet présenté;

ATTENDU QUE l'évaluation monétaire actuelle du projet amène le conseil municipal à prendre la décision de ne pas poursuivre ce projet, suite à la réalisation du dossier préliminaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DUMENT RÉSOLU QUE conformément à la résolution no. 10161-10-13, la Ville de Clermont informe la firme Charles-Bernard Gagnon Architecture Inc. (Cargo Architecture Inc.) de son retrait du projet et qu'en conséquence le contrat signé entre les parties en date du 18 octobre 2013 devient nul et sans effet à compter de ce jour.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Charles-Bernard Gagnon, Cargo Architecture Inc. 2795 boulevard Laurier, suite 240, Québec, Québec G1V 4M7.

5.2 ENGAGEMENT DE MONSIEUR DENYS DESBIENS, PRÉPOSÉ À L'ARÉNA
RÉSOLUTION NO. 10431-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE monsieur Denys Desbiens, demeurant au 21 rue Tremblay à Clermont soit engagé à titre de préposé à l'aréna et ce à compter du 10 novembre 2014.

Les conditions d'emploi seront conformes à la convention collective en vigueur. Une fois la période de probation terminée, cet employé occupera le poste d'employé permanent affecté au poste de préposé à l'aréna.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Denys Desbiens, 21 rue Tremblay, Clermont, Québec G4A 1C5 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

5.3 MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES POUR L'ANNÉE 2014
RÉSOLUTION NO. 10432-11-14

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Clermont, de confirmer le mandat de ses vérificateurs pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la firme Benoit Côté a fait connaître à la Ville ses conditions de mandat;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont confirme le mandat à la firme Benoit Côté, cpa pour l'année 2014 conformément à son offre de services en date du 11 novembre 2014 et portant le numéro de pièce P1-2014-11-17.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10433-11-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 19 h 25.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale